

10 rue Joliot Curie - BP 46
23300 - LA SOUTERRAINE
☎ 05 55 63 91 11 - 📠 05 55 63 91 12
Email : infos@cco23.fr

N° SIREN : 200 067 510 00012

**COMPTE- RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°3/2018 DU 12 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le douze avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse s'est réuni en séance ordinaire, à Le Grand-Bourg, sur convocation de M. Etienne LEJEUNE, président.

Date de convocation : 6 avril 2018

Réf : 20180412 CR CC 03.doc

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 39

Nombre de Pouvoirs : 11

Nombre de votants : 50

Etaient présents :

Monsieur Guy **DUMIGNARD**, Monsieur Etienne **LEJEUNE**, Monsieur Bernard **AUDOUSSET**, Madame Fabienne **LUGUET**, Monsieur Patrice **FILLOUX**, Madame Brigitte **JAMMOT**, Monsieur André **MAVIGNER**, Monsieur Bertrand **LABAR**, Madame Mireille **MANEAU**, Monsieur Thierry **DUFOUR**, Monsieur Michel **MONNET**, Madame Brigitte **DUBOIS**, Monsieur Pierre **DECOURSIER**, Monsieur Nicolas **AUBINEAU**, Monsieur Michel **GASNET**, Madame Josette **MOREAU**, Monsieur Jean-Bernard **QUINQUE**, Monsieur Patrice **PIARRAUD**, Monsieur Ludovic **DAGUET**, Monsieur Thierry **PERONNE**, Madame Monique **GAUTHIER** suppléante de Monsieur Gilles **GAUDON**, Monsieur Didier **LAVAUD**, Madame Danielle **MONTENON** suppléante de Monsieur Didier **BARDET**, Monsieur Jean-Claude **DUGENEST**, Monsieur Claude **LANDOS**, Monsieur Jacky **MARTINET**, Monsieur Jean-Louis **BATHIER**, Monsieur Philippe **JAUBOIS** suppléant de Monsieur Bernard **LEFAURE**, Madame Marie-Jeanne **DE BASQUIAT**, Madame Jacqueline **DEDET**, Monsieur Laurent **TARDY**, Monsieur Patrick **DOURDY** suppléant de Monsieur Bernard **LEROUQUIER**, Monsieur Michel **BURILLE**, Madame Josiane **VIGROUX-AUFORT**, Monsieur Jean-Paul **CHAPUT**, Monsieur Jean-Claude **CARPENTIER**, Monsieur Gérard **DELAFONT**, Madame Micheline **SAINT LEGER**, Monsieur Daniel **FOREST**.

Pouvoirs :

- Monsieur Jean-François **MUGUAY** donne pouvoir à Monsieur Bernard **AUDOUSSET**
- Madame Isabelle **MAZEIRAT** donne pouvoir à Monsieur Guy **DUMIGNARD**
- Monsieur Gilles **LAVAUD** donne pouvoir à Madame Brigitte **JAMMOT**
- Monsieur Gilbert **TIXIER** donne pouvoir à Madame Josiane **VIGROUX-AUFORT**
- Madame Marilynne **BEISSAT** donne pouvoir à Madame Fabienne **LUGUET**
- Monsieur Gérard **CHAPUT** donne pouvoir à Monsieur Didier **LAVAUD**
- Monsieur Michel **NAVARRÉ** donne pouvoir à Madame Brigitte **DUBOIS**
- Madame Marie-Paule **GULYAS** donne pouvoir à Monsieur Pierre **DECOURSIER**
- Madame Françoise **PUYCHEVRIER** donne pouvoir à Madame Micheline **SAINT LEGER**
- Monsieur Jean-Pierre **LAURENT** donne pouvoir à Monsieur Daniel **FOREST**
- Monsieur Yves **AUMAITRE** donne pouvoir à Monsieur Patrice **PIARRAUD**.

Absents :

Madame Karine **NADAUD**, Madame Martine **ESQUIRE**, Madame Sophie **CLEMENT**, Monsieur René **PHILIPPON**, Monsieur Laurent **DAULNY**, Monsieur Patrick **TIXIER**, Monsieur Jean-François **LEBON**, Monsieur Gilles **GAUDON** remplacé par sa suppléante Madame Monique **GAUTHIER**, Madame Valérie **CABOCHE**, Monsieur Didier **BARDET** remplacé par sa suppléante Madame Danielle **MONTENON**, Monsieur Serge **RIOLLET**, Monsieur Bernard **LEFAURE** remplacé par son suppléant Monsieur Philippe **JAUBOIS**, Madame Hélène **FAIVRE**, Monsieur Philippe **BRIGAND**, Monsieur Bernard **LE CORNEC** (excusé), Monsieur Bernard **LEROUQUIER** remplacé par son suppléant Monsieur Patrick **DOURDY**.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte **DUBOIS** (déléguée de la Commune de GRAND-BOURG).

Intervention de M. Gilles GAUDON lue par Mme Monique GAUTHIER, suppléante de M. Gilles GAUDON :

« Je m'abstiendrai concernant le vote du budget primitif.

Je tiens à en donner les raisons en Conseil Communautaire.

Lors de la réunion concernant les orientations budgétaires, Pierre, notre Vice-président en charge des finances, a pointé du doigt la situation financière de notre collectivité en mettant en avant la nécessité de reporter des projets.

Tous les projets proposés ou engagés pour certains ont été retenus et inscrits au BP 2018.

A cette occasion je suis intervenu ne comprenant pas la cohérence des propos tenus et les choix qui ont été faits.

C'est la première raison de mon abstention. Sachant, je tiens à le souligner, que je suis favorable à presque tous les choix qui ont été retenus. Ils sont nécessaires pour notre territoire.

Ma deuxième raison est liée au projet de la commune de Chéniers dont je suis le Maire.

Des 2015, le Conseil Municipal a délibéré sur le fait de réaménager des locaux pour créer une antenne de la MSAP de Dun le Palestel, appellation abandonnée devenue pôle de services au public.

Des dossiers ont été constitués pour solliciter des financements :

- l'État avec la DETR obtenue actuellement.

- Une aide du département concernant l'étude, obtenue également.

- Le pays Ouest creuse dans le cadre du volet territorial a été saisi pour un montant de subventions de 98 086 € (courrier du 20 juin 2016)

- la communauté de communes a été saisie pour un fonds de concours de 100 000€

Je passe sur les détails.

Le 21 novembre 2016, la Communauté de Communes du Pays Dunois a délibéré à l'unanimité sur le principe d'accorder ce fonds de concours.

Début 2017 j'ai adressé un courrier à la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse.

J'ai eu plusieurs réponses verbales.

Il m'a été répondu de m'adresser à la commission commerce artisanat.

Il m'a été répondu que ce dossier n'ayant pas été budgété il ne pouvait être pris en compte.

Il m'a également été répondu que la Communauté de Communes pourrait, même si ce n'est pas sur la totalité, accompagner la commune de Chéniers dans ce projet.

Comme chacun le constate ce dossier n'est pas du tout dans les perspectives de la Communauté de Communes aujourd'hui.

Cependant il est aussi important pour le reste de la Communauté que les projets retenus sur l'Ouest. Je pense qu'il y a deux poids deux mesures et je le regrette.

Merci de m'avoir écouté, merci d'être vigilant. »

Intervention de Brigitte JAMMOT

« Sur le compte administratif 2017 :

La réalisation en dépense de fonctionnement affiche une baisse par rapport au prévisionnel (8% pour les charges à caractère général, 10% pour le personnel et 6% sur les autres charges de gestion) ce qui au total fait -10%/au prévisionnel. C'est heureux et on imagine ce qu'aurait été le résultat si l'on avait dépensé 10% de plus puisqu'aujourd'hui on a un reste proche de 0 (89000€) !

En recettes de fonctionnement, on note +40%/prévisions essentiellement parce que l'on a une recette de 458 786€ (remboursement des personnels du centre aquatique) qui n'ait pas au prévisionnel. Les dotations et subventions affichent -18%/prévisions soit -400 000€

En investissement, le taux de réalisation est faible, inférieur à 30% ce qui explique un fort report à réaliser....

Le budget piscine en réalisé affiche 664 580€ avec des recettes de 130 000€ soit un reste à charge de la collectivité très supérieur à ce qui avait été estimé comme acceptable pour notre collectivité il y a 2 ans (un peu plus de 400 000€)

Au final, on s'en sort avec une petite marge de manœuvre d'environ 100 000€ soit une baisse conséquente de notre capacité à investir en 2018 et au-delà si on n'opère pas les ajustements nécessaires. Par cohérence avec mon abstention sur le vote du budget 2017, je m'abstiendrai.

Sur le BP 2018

Les dépenses de fonctionnement affichent +4% par rapport au réalisé soit +584 000€ (+2% pour les charges à caractère général, personnels extérieurs X2,5, dépenses de personnel +8%, autres charges de gestion +3%)

Les recettes de fonctionnement affichent +6%/réalisé soit + 800 000€....si elles se réalisent, ce que l'on souhaite, ce sera un peu plus rassurant

Dans ce chapitre, les impôts et taxes représentent 67,7%, étant rappelé qu'on était entre 50 et 60% avant....On se félicite par ailleurs de la proposition de ne pas augmenter les taux...on aura bien assez de l'augmentation des bases qui est très importante cette année (+1,2% contre 0,40% l'an dernier)....

La taxe sur les ordures ménagères qui pèse sur les ménages augmente de 3% et représente à elle seule 27% de la fiscalité.

Les dotations et subventions représenteraient 20% (15% réalisé l'an dernier)

Ce qui me gêne dans le fonctionnement c'est que je ne vois pas vraiment de piste d'économie (comme promis par la loi NOTRe) mais 4% en + par rapport au réalisé !

L'investissement quant à lui reste soutenu avec un programme de près de 10M d'€ dont 4,1M e restes à réaliser....

Dans les pistes d'économies aux orientations budgétaires, vous aviez cité :

- l'économie de 200 000€ lié au fonds de concours du FPIC qui n'existe plus en fonctionnement
- **la piscine : sur ce dernier point, si je peux constater une légère économie en fonctionnement le résultat final restera très supérieur aux ambitions affichées en 2016....et surtout l'absence à ce jour de plan sérieux affiché et lisible de réponse aux attentes de nos clients potentiels....quid d'une ouverture tardive le vendredi soir par exemple?). Si on n'a pas d'autre ambition que les 130 000€ de recettes, c'est inquiétant puisqu'au prévisionnel 2017, on était à 170 000€ !**

En investissement : bien évidemment on ne peut que souscrire aux priorités que vous avez indiquées M Lejeune sur **la santé, le numérique et l'économie puisque c'est par là qu'on dynamisera notre territoire et qu'on arrivera peut-être à augmenter les actifs ce qui doit demeurer notre ambition...**

Mais je ne peux que regretter qu'au chapitre des résidences intergénérationnelles, on ait des ambitions supérieures à nos moyens et qu'on n'attende pas de voir ce que donne un projet pour en réaliser un second sous prétexte qu'on a des subventions...ce sont 2 projets à 700 000€ je le rappelle !

Donc même si en recettes, on affiche mieux que l'an dernier en prévisionnel, je crains que le résultat de l'exercice ne reste assez faible.

Pour ma part, et au regard de l'ensemble des éléments que je viens de développer, je m'abstiendrai. »

1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES) DE L'EXERCICE 2017 (20180412 CR CC 03.doc)

Le président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur les bilans de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 50 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

Approuve les comptes de gestion du trésorier communautaire pour l'exercice 2017.

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES) DE L'EXERCICE 2017 (20180412 CR CC 03.doc)

Monsieur Etienne LEJEUNE, Président, quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DECOURSIER Vice-président chargé des finances,

- Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2017, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Adopte, à l'unanimité des votants, les comptes administratifs 2017 des budgets principaux et annexes comme suit :

Compte administratif Budget principal						
libellé	fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Compte administratif Principal						
résultat reporté		2 338 590,94	1 035 107,74			1 303 483,20
opérations de l'exercice	14 082 804,71	13 778 844,18	1 654 188,44	2 433 765,47	15 736 993,15	16 212 609,65
totaux	14 082 804,71	16 117 435,12	2 689 296,18	2 433 765,47	15 736 993,15	17 516 092,85
résultats de clôture		2 034 630,41	255 530,71			1 779 099,70
restes à réaliser	-	-	4 122 954,72	2 433 318,55	4 122 954,72	2 433 318,55
totaux cumulés	14 082 804,71	16 117 435,12	6 812 250,90	4 867 084,02	4 122 954,72	4 212 418,25
résultats définitifs		2 034 630,41	1 945 166,88			89 463,53

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 45 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions, approuve le compte administratif du budget principal au titre de l'exercice 2017.

Compte administratif Petite Enfance						
résultat reporté	-	-			-	
opérations de l'exercice	588 817,11	588 817,11			588 817,11	588 817,11
totaux	588 817,11	588 817,11			588 817,11	588 817,11
résultats de clôture						
restes à réaliser	-	-			-	-
totaux cumulés	588 817,11	588 817,11			588 817,11	588 817,11
résultats définitifs						

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 49 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, approuve le compte administratif du budget annexe petite enfance au titre de l'exercice 2017.

Compte administratif Equipements Culturels						
résultat reporté	-	-			-	
opérations de l'exercice	62 766,32	62 766,32			62 766,32	62 766,32
totaux	62 766,32	62 766,32			62 766,32	62 766,32
résultats de clôture						
restes à réaliser	-	-			-	-
totaux cumulés	62 766,32	62 766,32			62 766,32	62 766,32
résultats définitifs						

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 49 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, approuve le compte administratif du budget annexe Equipements culturels au titre de l'exercice 2017.

Compte administratif Centre Culturel Yves FURET						
résultat reporté		8 093,33		6 984,33		15 077,66
opérations de l'exercice	578 012,74	559 669,95	12 454,91	5 542,00	590 467,65	565 211,95
totaux	578 012,74	567 763,28	12 454,91	12 526,33	590 467,65	580 289,61
résultats de clôture	10 249,46			71,42	10 178,04	
restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
totaux cumulés	578 012,74	567 763,28	12 454,91	12 526,33	590 467,65	580 289,61
résultats définitifs	10 249,46			71,42	10 178,04	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 48 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, approuve le compte administratif du budget annexe Centre Culturel Yves Furet au titre de l'exercice 2017.

Compte administratif SPANC						
résultat reporté		3 806,34		12 638,60		16 444,94
opérations de l'exercice	82 996,80	77 490,32	3 014,12	616,60	86 010,92	78 106,92
totaux	82 996,80	81 296,66	3 014,12	13 255,20	86 010,92	94 551,86
résultats de clôture	1 700,14			10 241,08		8 540,94
restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
totaux cumulés	82 996,80	81 296,66	3 014,12	13 255,20	86 010,92	94 551,86
résultats définitifs	1 700,14			10 241,08		8 540,94

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 49 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, approuve le compte administratif du budget annexe SPANC au titre de l'exercice 2017.

Compte administratif Centre Aquatique						
résultat reporté	-	-			-	
opérations de l'exercice	848 795,10	849 614,10			848 795,10	849 614,10
totaux	848 795,10	849 614,10			848 795,10	849 614,10
résultats de clôture		819,00				819,00
restes à réaliser	-	-			-	-
totaux cumulés	848 795,10	849 614,10			848 795,10	849 614,10
résultats définitifs		819,00				819,00

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 45 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions, approuve le compte administratif du budget annexe Centre aquatique au titre de l'exercice 2017.

Compte administratif Pépinière d'entreprises						
résultat reporté		7 353,40		28 860,87		28 860,87
opérations de l'exercice	139 125,87	100 883,95	24 398,35	20 610,15	163 524,22	121 494,10
totaux	139 125,87	108 237,35	24 398,35	49 471,02	163 524,22	150 354,97
résultats de clôture	30 888,52			25 072,67	13 169,25	
restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
totaux cumulés	139 125,87	108 237,35	24 398,35	49 471,02	163 524,22	150 354,97
résultats définitifs	30 888,52			25 072,67	13 169,25	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 49 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, approuve le compte administratif du budget annexe Pépinière d'entreprises au titre de l'exercice 2017.

Compte administratif Ateliers Relais						
résultat reporté		35 303,51	251 855,90		216 552,39	
opérations de l'exercice	27 475,80	78 084,31	54 913,16	254 262,90	82 388,96	332 347,21
totaux	27 475,80	113 387,82	306 769,06	254 262,90	298 941,35	332 347,21
résultats de clôture		85 912,02	52 506,16			33 405,86
restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
totaux cumulés	27 475,80	113 387,82	306 769,06	254 262,90	298 941,35	332 347,21
résultats définitifs		85 912,02	52 506,16			33 405,86

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 49 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, approuve le compte administratif du budget annexe Ateliers Relais au titre de l'exercice 2017.

Compte administratif Bâtiment Récréatif						
résultat reporté			75 000,09		75 000,09	
opérations de l'exercice	28 425,32	32 578,00	548 493,07	467 517,80	576 918,39	500 095,80
totaux	28 425,32	32 578,00	623 493,16	467 517,80	651 918,48	500 095,80
résultats de clôture		4 152,68	155 975,36		151 822,68	
restes à réaliser	-	-	6 924,16	165 389,00	6 924,16	165 389,00
totaux cumulés	28 425,32	32 578,00	630 417,32	632 906,80	658 842,64	665 484,80
résultats définitifs		4 152,68		2 489,48		6 642,16

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 45 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions, approuve le compte administratif du budget annexe Bâtiment récréatif au titre de l'exercice 2017.

Compte administratif Zone de la Prade						
résultat reporté			898 306,73		898 306,73	
opérations de l'exercice	1 219 862,17	1 219 862,17	679 423,25	1 569 206,73	1 899 285,42	2 789 068,90
totaux	1 219 862,17	1 219 862,17	1 577 729,98	1 569 206,73	2 797 592,15	2 789 068,90
résultats de clôture			8 523,25		8 523,25	
restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
totaux cumulés	1 219 862,17	1 219 862,17	1 577 729,98	1 569 206,73	2 797 592,15	2 789 068,90
résultats définitifs			8 523,25		8 523,25	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 49 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, approuve le compte administratif du budget annexe Zone de la Prade au titre de l'exercice 2017.

Compte administratif Lotissement Zone de Chabannes						
résultat reporté			510 031,43		510 031,43	
opérations de l'exercice	520 859,43	520 859,43	502 354,03	510 031,43	1 023 213,46	1 030 890,86
totaux	520 859,43	520 859,43	1 012 385,46	510 031,43	1 533 244,89	1 030 890,86
résultats de clôture	-	-	502 354,03		502 354,03	
restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
totaux cumulés	520 859,43	520 859,43	1 012 385,46	510 031,43	1 533 244,89	1 030 890,86
résultats définitifs	-	-	502 354,03		502 354,03	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 49 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, approuve le compte administratif du budget annexe Lotissement Zone de Chabannes au titre de l'exercice 2017.

Compte administratif ZAE						
résultat reporté		73 865,26	30 721,67			43 143,59
opérations de l'exercice	30 721,67	30 721,67	23 194,86	30 721,67	53 916,53	61 443,34
totaux	30 721,67	104 586,93	53 916,53	30 721,67	53 916,53	104 586,93
résultats de clôture	-	-	23 194,86			50 670,40
restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
totaux cumulés	30 721,67	104 586,93	53 916,53	30 721,67	53 916,53	104 586,93
résultats définitifs	-	73 865,26	23 194,86			50 670,40

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 49 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, approuve le compte administratif du budget annexe ZAE au titre de l'exercice 2017.

3. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET PRINCIPAL (20180412 CR CC 03.doc).

Le Conseil communautaire,
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2017,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	2 338 590,94	Résultat antérieur reporté	- 1 035 107,74
Résultat 2016	2 338 590,94	Résultat 2016	- 1 035 107,74
Résultat de l'exercice 2017	- 303 960,53	Résultat de l'exercice 2017	779 577,03
Dépenses	14 082 804,71	Dépenses	1 654 188,44
Recettes	13 778 844,18	Recettes	2 433 765,47
Solde d'exécution cumulé	2 034 630,41	Solde d'exécution cumulé	- 255 530,71
		Restes à réaliser au 31/12/2017	- 1 689 636,17
TOTAL A AFFECTER	2 034 630,41	BESOIN DE FINANCEMENT	1 945 166,88
Reste à reporter au 002 (RF)	89 463,53		
Reste à reporter au 001 (DI)	- 255 530,71		
compte 1068 (RI)	1 945 166,88		

AFFECTATION PROPOSEE

- | | |
|---|----------------------|
| 1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
(Crédit au compte 1068 sur BP 2018) | 1 945 166,88€ |
| 2 – Affectation complémentaire « en réserves » | 0 |
| 3 – Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2018
(Crédit au compte 002 sur BP 2018) | 89 463,53€ |

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire avec 50 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte ces propositions et autorise Monsieur le Président à signer tous actes à intervenir.

4. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL YVES FURET (20180412 CR CC 03.doc).

Le Conseil communautaire,
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2017,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	8 093,33	Résultat antérieur reporté	6 984,33
Résultat 2016	8 093,33	Résultat 2016	6 984,33
Résultat de l'exercice 2017	- 18 342,79	Résultat de l'exercice 2017	- 6 912,91
Dépenses	578 012,74	Dépenses	12 454,91
Recettes	559 669,95	Recettes	5 542,00
Solde d'exécution cumulé	- 10 249,46	Solde d'exécution cumulé	71,42
		Restes à réaliser au 31/12/2017	-
TOTAL A AFFECTER		BESOIN DE FINANCEMENT	-
Reste à reporter au 002 (DF)	10 249,46		
Reste à reporter au 001 (RI)	71,42		
compte 1068 (RI)	-		

AFFECTATION PROPOSEE

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit au compte 1068 sur BP 2018)	0
2 – Affectation complémentaire « en réserves »	0
3 – Déficit de fonctionnement à reporter au BP 2018 (Débit au compte 002 sur BP 2018)	10 249,46€
4 – Report excédent d'investissement à reporter au BP 2018 (Crédit au compte 001 sur BP 2018)	71,42€

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire avec 50 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte ces propositions et autorise Monsieur le Président à signer tous actes à intervenir.

5. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET ANNEXE SPANC (20180412 CR CC 03.doc).

Le Conseil communautaire,
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2017,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	3 806,34	Résultat antérieur reporté	12 638,60
Résultat 2016	3 806,34	Résultat 2016	12 638,60
Résultat de l'exercice 2017	- 5 506,48	Résultat de l'exercice 2017	- 2 397,52
Dépenses	82 996,80	Dépenses	3 014,12
Recettes	77 490,32	Recettes	616,60
Solde d'exécution cumulé	- 1 700,14	Solde d'exécution cumulé	10 241,08
		Restes à réaliser au 31/12/2017	-
TOTAL A AFFECTER		BESOIN DE FINANCEMENT	-
Reste à reporter au 002 (DF)	1 700,14		
Reste à reporter au 001 (RI)	10 241,08		
compte 1068 (RI)	-		

AFFECTATION PROPOSEE

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit au compte 1068 sur BP 2018)	0
2 – Affectation complémentaire « en réserves »	0
3 – Déficit de fonctionnement à reporter au BP 2018 (Débit au compte 002 sur BP 2018)	1 700,14€
4 – Report excédent d'investissement à reporter au BP 2018 (Crédit au compte 001 sur BP 2018)	10 241,08€

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire avec 50 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte ces propositions et autorise Monsieur le Président à signer tous actes à intervenir.

6. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS (20180412 CR CC 03.doc).

Le Conseil communautaire,
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2017,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	35 303,51	Résultat antérieur reporté	- 251 855,90
Résultat 2016	35 303,51	Résultat 2016	- 251 855,90
Résultat de l'exercice 2017	50 608,51	Résultat de l'exercice 2017	199 349,74
Dépenses	27 475,80	Dépenses	54 913,16
Recettes	78 084,31	Recettes	254 262,90
Solde d'exécution cumulé	85 912,02	Solde d'exécution cumulé	- 52 506,16
		Restes à réaliser au 31/12/2017	-
TOTAL A AFFECTER	85 912,02	BESOIN DE FINANCEMENT	52 506,16
Reste à reporter au 002 (RF)	33 405,86		
Reste à reporter au 001 (DI)	52 506,16		
compte 1068 (RI)	52 506,16		

AFFECTATION PROPOSEE

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit au compte 1068 sur BP 2018)	52 506,16€
2 – Affectation complémentaire « en réserves »	0
3 – Déficit d'investissement à reporter au BP 2018 (Débit au compte 001 sur BP 2018)	52 506,16€

4 – Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2018
(Crédit au compte 002 sur BP 2018)

33 405,86€

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire avec 50 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte ces propositions et autorise Monsieur le Président à signer tous actes à intervenir.

7. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES (20180412 CR CC 03.doc).

Le Conseil communautaire,
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2017,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	7 353,40	Résultat antérieur reporté	28 860,87
Résultat 2016	7 353,40	Résultat 2016	28 860,87
Résultat de l'exercice 2017	- 38 241,92	Résultat de l'exercice 2017	- 3 788,20
Dépenses	139 125,87	Dépenses	24 398,35
Recettes	100 883,95	Recettes	20 610,15
Solde d'exécution cumulé	- 30 888,52	Solde d'exécution cumulé	25 072,67
		Restes à réaliser au 31/12/2017	-
TOTAL A AFFECTER		BESOIN DE FINANCEMENT	
Reste à reporter au 002 (DF)	30 888,52		
Reste à reporter au 001 (RI)	25 072,67		

AFFECTATION PROPOSEE

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit au compte 1068 sur BP 2018)	0
2 – Affectation complémentaire « en réserves »	0
3 – Reste sur déficit de fonctionnement à reporter au BP 2018 (Débit au compte 002 sur BP 2018)	30 888,52€
4 – Reste sur excédent d'investissement à reporter au BP 2018 (Crédit au compte 001 sur BP 2018)	25 072,67€

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire avec 50 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte ces propositions et autorise Monsieur le Président à signer tous actes à intervenir.

8. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET ANNEXE BATIMENT RECREATIF (20180412 CR CC 03.doc).

Le Conseil communautaire,
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2017,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	-	Résultat antérieur reporté	- 75 000,09
Résultat 2016	-	Résultat 2016	- 75 000,09
Résultat de l'exercice 2017	4 152,68	Résultat de l'exercice 2017	- 80 975,27
Dépenses	28 425,32	Dépenses	548 493,07
Recettes	32 578,00	Recettes	467 517,80
Solde d'exécution cumulé	4 152,68	Solde d'exécution cumulé	- 155 975,36
		Restes à réaliser au 31/12/2017	158 464,84
TOTAL A FFECTER	4 152,68	BESOIN DE FINANCEMENT	-
Reste à reporter au 002 (RF)	4 152,68		
Reste à reporter au 001 (DI)	155 975,36		
compte 1068 (RI)	-		

AFFECTATION PROPOSEE

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit au compte 1068 sur BP 2018)	0
2 – Affectation complémentaire « en réserves »	0
3 – Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2018 (Crédit au compte 002 sur BP 2018)	4 152,68€
4 – Reste sur déficit d'investissement à reporter au BP 2018 (Débit au compte 001 sur BP 2018)	155 975,36€

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire avec 50 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte ces propositions et autorise Monsieur le Président à signer tous actes à intervenir.

9. ADOPTION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2018 (20180412 CR CC 03.doc).

Afin d'obtenir le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget prévisionnel, le président propose d'adopter pour l'année 2018 les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

Impôt	Bases	Taux proposé (%)	Produit prévisionnel
Taxe d'habitation	28 963 000	11,49	3 327 849
Taxe foncière (bâti)	23 986 000	0,615	147 514
Taxe foncière (non bâti)	2 043 000	5,09	103 989
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	5 944 000	30,67	1 823 025

Concernant les taux de Foncier bâti et non bâti ainsi que la CFE, il est rappelé qu'une durée d'harmonisation de 4 ans sur la période 2017-2020 a été instituée par délibération du 19 avril 2017 (réf DEL 170419-19).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire avec 50 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte ces propositions et autorise Monsieur le Président à signer tous actes à intervenir.

10. ADOPTION DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'ANNEE 2018 (20180412 CR CC 03.doc).

Par délibération en date du 28 septembre 2017 (réf 170928-01), le Conseil communautaire a décidé de percevoir la TEOM en lieu et place d'EVOLIS 23 qui reste compétent pour le zonage, les exonérations et la mise en place d'un lissage de taux. La Communauté de Communes perçoit donc la TEOM et vote les taux en fonction du produit demandé par le syndicat.

Détail des taux proposés selon le zonage établi par EVOLIS 23 :

COMMUNES	ZONES	BASES PREVISIONNELLES	TAUX 2018	PRODUIT 2018
LE BOURG D'HEM	6	220 900	11,65%	25 735
LA CELLE DUNOISE	6	534 818	11,65%	62 305
CHAMBON STE CROIX	6	81 205	11,65%	9 460
LA CHAPELLE BALOUE	6	108 337	11,65%	12 621
COLONDANNES	6	222 903	11,65%	25 968
CROZANT	6	501 881	11,65%	58 469
DUN LE PALESTEL	6	1 282 239	11,65%	149 381
FRESSELINES	6	592 610	11,65%	69 039
LAFAT	6	274 349	11,65%	31 962
MAISON FEYNE	6	197 829	11,65%	23 047
NAILLAT	6	525 243	11,65%	61 191
NOUZEROLLES	6	94 154	11,65%	10 969
SAGANT	6	125 718	11,65%	14 646
SAINT SEBASTIEN	6	600 063	11,65%	69 907
SAINT SULPICE LE DUNOIS	6	483 555	11,65%	56 334
VILLARD	6	240 859	11,65%	28 060
CHENIERS	7	470 257	10,20%	47 966
AZERABLES	8	688 658	11,10%	76 441
BAZELAT	8	194 093	11,10%	21 544
NOTH	8	324 204	11,10%	35 987
LA SOUTERRAINE	8	6 956 756	11,10%	772 200
SAINT AGNANT DE VERSILLAT	8	735 270	11,10%	81 615
SAINT GERMAIN BEAUPRE	8	281 128	11,10%	31 205
SAINT LEGER BRIDEREIX	8	132 142	11,10%	14 668
SAINT MAURICE LA SOUTERRAINE	8	765 592	11,10%	84 981
SAINT PRIEST LA FEUILLE	8	473 189	11,10%	52 524
VAREILLES	8	232 503	11,10%	25 808
ARRENES	9	196 769	12,75%	25 088
AUGERES	9	91 221	12,75%	11 631
AULON	9	129 746	12,75%	16 543
AZAT-CHATENET	9	84 761	12,75%	10 807
BENEVENT L'ABBAYE	9	754 186	12,75%	96 159
CEYROUX	9	94 004	12,75%	11 986
CHAMBORAND	9	179 650	12,75%	22 905
CHATELUS LE MACHEIX	9	387 125	12,75%	49 358
FLEURAT	9	189 475	12,75%	24 158
LE GRAND BOURG	9	964 511	12,75%	122 975
LIZIERES	9	172 825	12,75%	22 035
MARSAC	9	573 623	12,75%	73 137
MOURIOUX VIEILLEVILLE	9	433 727	12,75%	55 300
FURSAC	9	1 130 701	12,75%	144 164
SAINT GOUSSAUD	9	180 057	12,75%	22 957
SAINT PRIEST LA PLAINE	9	179 822	12,75%	22 927
NAILLAT Plantadis	10	3 260	0,00%	-
NOTH les Fougères	10	36 928	0,00%	-

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire avec 49 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention adopte ces propositions et autorise Monsieur le Président à signer tous actes à intervenir.

11. ASSOCIATION LA PALETTE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018 (20180412 CR CC 03.doc)

Le Président présente la demande de subvention du Centre d'Animation du Pays Dunois – La Palette qui est lié à la Communauté de Communes par convention d'objectifs.

Il présente les résultats 2017 et les besoins répondant aux délégations de mission fixées dans la convention d'objectifs.

Selon les besoins présentés dans la demande de subvention et sur la base du budget prévisionnel de l'association, il est proposé d'allouer à la Palette une subvention à hauteur de 104 685 € au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, avec 46 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions :

- **accepte d'accorder une subvention de 104 685 € au titre du fonctionnement de l'année 2018, qui sera inscrite au budget primitif 2018 ;**
- **autorise le président à verser cette somme selon les modalités prévues dans la convention d'objectifs.**

12. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE (20180412 CR CC 03.doc).

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	-	Résultat antérieur reporté	-
Résultat 2016	-	Résultat 2016	-
Résultat de l'exercice 2017	819,00	Résultat de l'exercice 2017	-
Dépenses	848 795,10	Dépenses	-
Recettes	849 614,10	Recettes	-
Solde d'exécution cumulé	819,00	Solde d'exécution cumulé	-
		Restes à réaliser au 31/12/2017	-
TOTAL A AFFECTER	819,00	BESOIN DE FINANCEMENT	-
Reste à reporter au 002 (RF)	819,00		
Reste à reporter au 001	-		
compte 1068	-		

AFFECTATION PROPOSEE

- 1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 0
(Crédit au compte 1068 sur BP 2018)
- 2 – Affectation complémentaire « en réserves » 0
- 3 – Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2018 819,00€
(Crédit au compte 002 sur BP 2018)
- 4 – Reste sur déficit d'investissement à reporter au BP 2018 0
(Débit au compte 001 sur BP 2018)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire avec 50 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte ces propositions et autorise Monsieur le Président à signer tous actes à intervenir.

13. EPIC OFFICE DE TOURISME - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018 (20180412 CR CC 03.doc)

Monsieur le Président rappelle les termes de convention d'objectifs 2017-2019 passée avec l'EPIC Office de Tourisme Monts et Vallées Ouest Creuse fixant les objectifs, les missions confiées (missions de service public d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique...), les conditions financières et l'échéancier de versement de la subvention nécessaire pour l'accomplissement des missions confiées :

- Avance versée en janvier de l'exercice (année N) sur la base de la moitié de la subvention versée l'année N-1
- Solde en juillet, sur la base du montant attribué par délibération au titre de l'année N

Monsieur le Président présente la demande de subvention établie par l'EPIC Office de Tourisme Monts et Vallées Ouest Creuse pour l'année 2018 établie au vu de son budget prévisionnel. Celui-ci fait ressortir un besoin de financement d'un montant de 547 000,00€, incluant le fonctionnement des différents sites de l'Office de Tourisme, la base VTT et des sites dont l'EPIC s'est vu confier la gestion.

Il est rappelé qu'au début de l'année 2018 une avance de 197 019,50 € a été versée par mandats n°14-221 et 320.

Au titre de l'avance à valoir sur la subvention 2018, il resterait donc à verser la somme de :
547 000/2 - 197 019,50 = 76 480,50€.

Pour l'année 2018, considérant le fait que l'EPIC gère, depuis le début de l'année, les sites à vocation touristique et culturelle de la vallée des peintres, il est proposé d'adopter le calendrier de versement de la subvention de fonctionnement comme suit :

1. le versement d'un acompte de 50% sur le mois de janvier = 273 500€
2. le versement d'un acompte de 30% fin juin - début juillet = 164 100€
3. le versement du solde de 20% sur la fin de l'année = 109 400€

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, avec 46 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions :

- **Accepte d'accorder une subvention de 547 000€ à l'EPIC Office de Tourisme Monts et Vallées Ouest Creuse au titre du fonctionnement de l'année 2018, qui sera inscrite au budget primitif 2018 et dont le versement sera effectué selon le calendrier présenté ci-dessus ;**
- **Autorise le président à verser cette somme selon les modalités prévues dans la convention d'objectifs.**

14. ASSOCIATION LES PITCHOUNETS – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018 (20180412 CR CC 03.doc)

Monsieur le Président fait état de la demande de subvention établie au titre de l'année 2018 par l'association « les Pitchounets » qui s'est vu déléguer par le Conseil Communautaire la mission de gestion d'une structure multi accueil des enfants de 2 mois et demi à 4 ans et du Relais d'Assistants Maternelles depuis le 1er janvier 2011 sur le territoire de l'ex Communauté de Communes du Pays Sostranien.

Dans le cadre de la réalisation de cette mission qui lui est confiée et conformément aux objectifs fixés par le Contrat Enfance Jeunesse pour la période considérée, l'association « les Pitchounets » se verra attribuer une subvention pour l'année 2018 d'un montant total de **110 150,00€ (cent-dix mille cent cinquante euros)**.

Cette somme a vocation à contribuer à couvrir les coûts suivants :

- du service Multi accueil 2018 pour = 99 200,00€
- du service Relais d'Assistants Maternelles 2018 pour = 10 950,00€
Soit un total de : **110 150,00€**

Il propose en outre qu'une avance de trésorerie à valoir sur la subvention 2019, soit versée à l'association les Pitchounets au début de l'année 2019. Il est proposé une somme de **55 000€ (cinquante-cinq mille euros)** à verser début 2019. Monsieur le Président précise qu'une convention d'objectif annuelle établie entre l'association les Pitchounets d'une part et la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse d'autre part, sera signée afin de préciser les missions de chaque partie et le calendrier de versement des sommes précitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, avec 46 voix pour, 0 voix contre et 4 abstention, accepte d'accorder une subvention de 110 150,00€ à l'Association les Pitchounets au titre de l'année 2018.

15. CONVENTION D'OBJECTIFS A INTERVENIR AVEC LA MJC DE LA SOUTERRAINE POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS JEUNES ET ADOLESCENTS AU TITRE DE 2018 (20180412 CR CC 03.doc).

Le président fait état de la demande de subvention établie par la MJC de La Souterraine pour l'année 2018 sur la base du budget prévisionnel 2018 transmis par l'association.

La M.J.C. s'est vu déléguer la mission d'**Accueil de loisirs** des enfants et des jeunes sur le territoire de l'ex-Communauté de Communes du Pays Sostranien. Dans le cadre de la réalisation de cette mission qui lui est confiée et sous réserve des modalités de financement établies dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, la MJC se verra attribuer une subvention pour l'année 2018 d'un montant total de **101 800,00€ (cent un mille huit cents euros)**.

Cette somme a vocation à contribuer à couvrir les coûts :

- du service de l'Accueil de Loisirs (6 à 11 ans) pour = **55 300,00€**
- du service de l'Accueil Jeunesse (11 à 18 ans) pour = **46 500,00€**
Soit un total de : 101 800,00€

Il est proposé en outre qu'une avance de trésorerie, à valoir sur la subvention 2019, soit versée à la MJC de La Souterraine au début de l'année 2019. Il est proposé une somme de **50 900,00€ (cinquante-neuf mille huit cents euros)** à verser début 2019.

Monsieur le Président précise qu'une convention d'objectif annuelle établie entre la MJC de La Souterraine d'une part et la Communauté de Communes Monts et Vallée Ouest Creuse d'autre part, sera signée afin de préciser les missions de chaque partie et le calendrier de versement des sommes précitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, avec 46 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions, accepte d'accorder une subvention de 101 800,00€ à l'Association MJC de La Souterraine au titre de l'année 2018.

16. SUBVENTION A LA COMMUNE DE CHENIERS POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA TUILERIE DE POULIGNY AU TITRE DE 2018 (20180412 CR CC 03.doc).

Le Président présente la demande motivée de Monsieur le Maire de la Commune de Chéniers pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 10 000€ pour le fonctionnement 2018 de la Tuilerie de Pouligny à Chéniers.

Il précise que cette demande est motivée par l'intérêt communautaire pour le développement touristique du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, avec 46 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions, accepte d'accorder une subvention de 10 000,00€ à la Commune de Chéniers au titre du fonctionnement 2018 de la Tuilerie de Pouligny.

17. ZONE D'ACTIVITE DE CHABANNES (DUN LE PALESTEL) VENTE D'UN LOT (20180412 CR CC 03.doc).

L'entreprise Yvan LAFONT souhaite s'implanter sur la zone d'activités de Chabannes pour y installer son activité. L'entreprise envisage d'acheter la parcelle n°6 d'une surface totale de 4 140 m², pour y implanter son activité déjà localisée sur la Commune de Dun le Palestel. Le projet a pour objectif de répondre aux évolutions de l'entreprise qui s'agrandit.

Il est rappelé que le prix de vente des terrains est de 5,00€ HT le m² pour les acheteurs (comme défini par la délibération n°2016.10.10-1 de l'ex Communauté de Communes du Pays Dunois).

Il est proposé de vendre la parcelle n°6 au prix de 20 700 € HT (4 140 m² x 5,00€ = 20 700€).

La surface sollicitée a été définie lors du bornage par un géomètre expert.

Le Conseil est appelé à :

- Valider la vente de la parcelle n°6 de 4 140 m² à l'entreprise Yvan LAFONT pour un montant total de 4 140 m² x 5,00€ = 20 700€ HT.
- Autoriser le Président à signer les compromis de vente ainsi que la vente dans les conditions définies dans le compromis et de façon générale tous les documents afférents au dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, avec 50 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

Valide la vente de la parcelle n°6 de 4 140 m² au profit de l'entreprise Yvan LAFONT pour un montant total de 20 700€ HT

Autorise le Président à signer les compromis de vente ainsi que la vente dans les conditions définies dans le compromis et de façon générale tous les documents afférents au dossier.

18. APPEL DU RESEAU LEADER France A LA SENSIBILISATION DES DEPUTES EUROPEENS POUR LA PROGRAMMATION DE LEADER 2014-2020 ET POST 2020 (20180412 CR CC 03.doc).

Pour le territoire LEADER SOCLE sensibilisation des députés de la circonscription électorale « Massif Central-Centre »

Les principaux éléments du courrier seraient :

LEADER est un programme européen de développement rural qui finance près de 340 territoires de France métropolitaine et d'Outre-mer (soit près de 27 000 communes et 26 millions d'habitants éligibles). 687 millions d'euros de FEADER y sont consacrés pour la période 2014-2020.

Sur notre territoire, cela représente 2 424 877,00 € d'euros pour financer des projets autour d'une stratégie s'appuyant sur la valorisation de nos ressources locales à travers 5 axes d'intervention

« La mise en valeur à des fins économiques des ressources locales »,

« La préservation et la mise en valeur des paysages, du patrimoine naturel et le développement des activités et sports de pleine nature »,

« Le développement du rayonnement culturel et patrimonial du territoire »,

« La promotion du territoire et la structuration de l'activité touristique »

« Le développement des infrastructures, usages et services numériques ».

LEADER est un programme élaboré sur une base territoriale et dans le cadre de partenariat public-privé constitué en GAL (Groupe d'Action Locale), **LEADER est conçu comme une démarche d'appui à des stratégies multi-sectorielles, développées et administrées par les territoires.**

Ce soutien, particulièrement adapté, est indispensable pour le développement de notre territoire. L'importance de ce programme va bien au-delà de son impact financier direct. Son fonctionnement intrinsèque a permis l'**émergence de projets innovant sur des territoires** qui ont servi de modèle pour l'ensemble des territoires européens. Il contribue également directement à la sensibilisation à la citoyenneté européenne notamment à travers la mesure de coopération entre territoires ruraux. Ce programme est une incarnation de l'Europe dans nos territoires ruraux.

Dans un contexte d'incertitudes politiques et économiques au niveau européen, la mise en œuvre du FEADER et particulièrement de LEADER et la poursuite de ce programme européen de développement rural dans la politique européenne post 2020, demeurent des sujets de préoccupation pour notre territoire.

Face à la forte pression financière qui devrait peser sur les finances publiques aux niveaux européen et national, **la poursuite de l'approche intégrée** est de plus en plus adaptée, par sa capacité unique à **stimuler le partenariat entre tous les acteurs au sein des communautés rurales**, ce qui nécessite d'en clarifier les objectifs, le cadre juridique et le mode opératoire.

Dans ce contexte, en collaboration avec **Leader France**, fédération nationale des territoires ruraux engagés

dans la démarche LEADER, je souhaitais vous faire part de la nécessité de défendre un programme européen de développement rural – basé sur LEADER avec ses fondamentaux, son modèle, sa méthode de fonctionnement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, avec 50 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :
Valide la proposition de sensibilisation des députés européens pour la programmation de LEADER ;
Autorise le Président à signer tous les documents afférents au dossier.**

19. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES REPAS A DOMICILE, SECTEUR DUNOIS, A COMPTER DU 1^{er} MAI 2018 (20180412 CR CC 03.doc).

Rappel de la procédure :

1. Autorisation de lancement de la consultation en **Conseil Communautaire du 30 Novembre 2017 ;**
2. Consultation lancée du 22 Février au 30 Mars 2018 à 12h00 en procédure adaptée ;
Prestation de service pour la période du 1^{er} Mai 2018 au 30 Avril 2019.
3. AVIS de Marché publié sur le BOAMP et sur le site du Pays Dunois et consultation ciblée vers 12 prestataires par mail.

Analyse des offres :

3 offres recevables déposées et analysées.

Après analyse des offres menée en Commission Affaires Sociales, réunies le jeudi 12 Avril 2018, il est proposé de retenir la proposition de l'entreprise SOGIREST, arrivée premier du classement sur 3 offres. Son offre a obtenu la note de 96/100 (le 2nd avec 74/100 et le 3^{ème} à 85/100).

Le prix proposé est de 5,37 € TTC (5,09 HT) par repas.
(le 2nd avec 5,80 € net de taxes et le 3^{ème} avec 6,35 €).

Rappel - Critères d'attribution du marché	Références, compétences, expérience (20 points)
	Consistance, qualité, diversité des repas (40 points)
	Prix (40 points)

Le conseil communautaire est appelé à délibérer sur l'attribution du marché à l'entreprise SOGIREST, pour le marché de confection et de livraison de repas, pour le service de portage de repas à domicile sur le secteur du territoire dunois pour la période du 1^{er} Mai 2018 au 30 Avril 2019.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, avec 50 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :
Attribue à l'entreprise SOGIREST le marché de confection et de livraison de repas, pour le service de portage de repas à domicile sur le secteur du territoire dunois pour la période du 1^{er} Mai 2018 au 30 Avril 2019 ;
Autorise le Président à signer tous les documents afférents au dossier.**

20. CONVENTION D'INTERVENTION INRAP POUR LA ZAE DE LA PRADE (20180412 CR CC 03.doc).

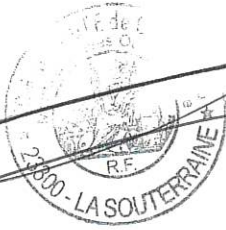
Dans le cadre des travaux de création de la zone d'activités économiques de la Prade – deuxième tranche d'aménagement secteur de la Petite Prade, il est nécessaire de réaliser les opérations d'archéologie préventive prescrites par l'Etat. Pour cela il est proposé d'autoriser le Président à signer avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives INRAP une convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec 50 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, autorise le Président à signer la convention d'intervention de l'INRAP pour la réalisation des opérations d'archéologie préventive ainsi que tous actes à intervenir.

* - *

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 22 h 30 Et remercie Monsieur le Maire de Le Grand-Bourg dont la commune offre le verre de l'amitié.

Le Président,



Le Secrétaire de séance,
Mme Bougillat Denis

Les Membres du Conseil,





